

Procès-verbal du Conseil municipal de Bonsecours

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de Bonsecours, le 15 août 2022 à 19h30 au bureau municipal situé au 557, rue du Couvent à Bonsecours.

Sont présents : Louis-Philippe Auger, Alex Bouthillette, Georges Halasz, André Leduc et André Martineau formant quorum sous la présidence de Jacques David, maire.

Sont absents : Steve Arès,

Est également présente, Nathalie Noël, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jacques David, constate le quorum et déclare la session ouverte.

139-08-2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par monsieur le maire.

Il est proposé par Alex Bouthillette, appuyé par André Martineau

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil municipal soit accepté tel que lu, présenté et modifié selon le libellé suivant :

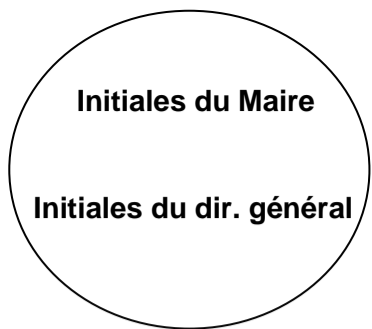
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2022
5. Retour sur résolutions des sessions précédentes
6. Correspondances
7. Comptes du mois
8. Travaux voirie
 - 8.1 Déneigement – Autorisation de la ministre du MAMH pour un contrat de gré à gré
 - 8.1.1 Validation de conformité de la démarche avec le MAMH
 - 8.2 Évaluateur – Rang 5
9. Comités municipaux – dépôts et recommandations
 - 9.1 Comité de voirie
10. Entente intermunicipale de loisirs et délégation
11. Entente 911 – signature
12. Avis de vacance du conseiller Steve Arès
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été discutés lors de la période de questions :

- Nombre de nouvelles constructions en 2021 ;
- Bornes-fontaines à peindre ;
- Montant d'argent pour les loisirs de Bonsecours versus les loisirs intermunicipale ;



Procès-verbal du Conseil municipal de Bonsecours

- Interrupteur sur le cabanon de la FADOQ ;
- Limite de vitesse et dépassement autorisé à la sortie du village sur la route 220 ;
- Diffusion des réunions du conseil par enregistrement et/ou en direct.

140-08-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022, au moins 72 heures avant la tenue des présentes, donc le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Georges Halasz, appuyé par André Leduc

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RETOUR SUR RÉSOLUTIONS DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

141-08-2022 CORRESPONDANCES

Il est proposé par André Leduc, appuyé par Alex Bouthillette

ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt du rapport de correspondances pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

142-08-2022 COMPTES DU MOIS

Alex se retire

Il est proposé par André Leduc, appuyé par Georges Halasz

ET RÉSOLU

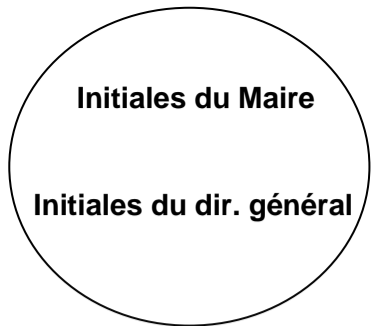
QUE la liste des comptes à payer au 31 juillet 2022 au montant de 35 505,76 \$ soit acceptée.

QUE la liste des comptes déjà payés au 31 juillet 2022 au montant de 19 993,33 \$ soit acceptée ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je, soussignée Nathalie Noël, directrice générale, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution numéro 142-08-2022

Nathalie Noël, directrice générale et greffière-trésorière



Procès-verbal du Conseil municipal de Bonsecours

TRAVAUX VOIRIE

143-08-2022 DÉNEIGEMENT – AUTORISATION DE LA MINISTRE DU MAMH POUR UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Bonsecours a lancé des appels d'offres publics pour son service de déneigement à trois reprises. La première fois avec des options de contrat de trois, quatre ou cinq ans, la deuxième fois avec options d'un, deux, trois, quatre ou cinq ans et la troisième fois pour un contrat d'un an ;

ATTENDU QU'aucun soumissionnaire n'a répondu aux appels d'offres ;

ATTENDU QUE le 10 août 2022, la directrice générale et greffière-trésorière a informé le délégué régional du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) des résultats des appels d'offres ;

ATTENDU QUE la solution recommandée par le MAMH est d'amorcer des démarches auprès de différents entrepreneurs en vue de conclure un contrat de gré à gré ;

ATTENDU QUE cette solution nécessite l'autorisation de la ministre responsable du MAMH en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QU'une dizaine d'entrepreneurs de la région ont été contactés par téléphone par la directrice générale ;

ATTENDU QU'une soumission raisonnable au montant de 5 850\$/km plus les taxes applicables (31km X 5 850\$ = 181 350\$) a été déposée à la municipalité par Normand Jeanson Excavation Inc ;

ATTENDU QUE le montant total de l'offre de services est supérieur à celui que pourrait accorder la municipalité de Bonsecours en vertu de son règlement sur la gestion contractuelle ;

Il est proposé par Alex Bouthillette, appuyé par Louis-Philippe Auger

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Bonsecours demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de se prévaloir des dispositions de l'article 938.1 du Code municipal du Québec afin d'autoriser la municipalité de Bonsecours à octroyer un contrat de gré à gré avec l'entreprise Normand Jeanson Excavation inc. pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier pour la saison 2022-2023 au montant de 5 850\$/km, totalisant une dépense 181 350\$ plus les taxes applicables ;

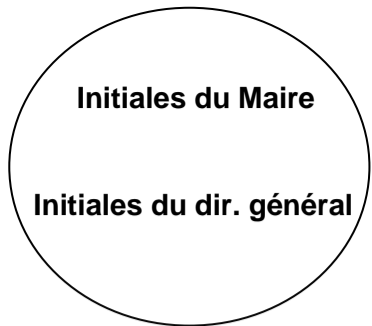
QUE le conseil souhaite une intervention rapide de la ministre dans le but de conclure le contrat dans les meilleurs délais ;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la direction régionale du MAMH.

Adoptée à la majorité des conseillers présents. André Leduc vote contre.

144-08-2022 VALIDATION DE CONFORMITÉ DE LA DÉMARCHE DE DEMANDE AVEC LE MAMH

Il est proposé par Louis-Philippe Auger, appuyé par André Martineau



Procès-verbal du Conseil municipal de Bonsecours

ET RÉSOLU

QUE la municipalité valide avec ses avocats la conformité de la démarche d'octroi de contrat de gré à gré avec l'autorisation de la ministre du MAMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

145-08-2022 EXPROPRIATION – RANG 5

Il est proposé par André Martineau, appuyé par Georges Halasz

ET RÉSOLU

QUE la municipalité mandate DHC avocat pour entamer les démarches d'expropriation pour la parcelle du lot 5 243 265 qui empiète sur le chemin du rang 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

COMITÉS MUNICIPAUX – DÉPÔTS ET RECOMMANDATIONS

COMITÉ DE VOIRIE

M. Jacques David, maire explique qu'une rencontre du comité de voirie a eu lieu, mais qu'aucune recommandation n'a été faite.

146-08-2022 PROLONGATION ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LOISIRS ET DÉLÉGATION

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu lundi le 04 juillet 2022, à laquelle étaient présents les maires et directeurs généraux des municipalités participantes à l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022;

ATTENDU QU'il a été discuté, entre les parties prenantes, de reconduire l'entente intermunicipale des loisirs pour une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Il est proposé par André Martineau, appuyé par Louis-Philippe Auger

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Bonsecours **refuse** de prolonger l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 pour une année supplémentaire ;

QUE le Conseil municipal la municipalité de Bonsecours désire participer aux discussions concernant la nouvelle entente intermunicipale sur les loisirs ;

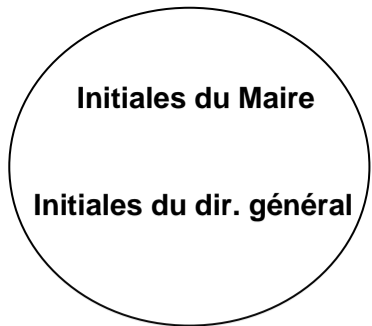
QU'André Leduc, conseiller et Jacques David, maire soient délégués pour participer aux discussions concernant la nouvelle entente intermunicipale sur les loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

147-08-2022 ENTENTE 911 – SIGNATURE

ATTENDU QUE la municipalité de Bonsecours est l'autorité 9-1-1 sur son territoire;

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (« 9-1-1 PG ») remplace le service 9-1-1 évolué (« 9- 1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;



Procès-verbal du Conseil municipal de Bonsecours

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Il est proposé par Georges Halasz, appuyé par André Martineau

ET RÉSOLU

QUE Nathalie Noël, Directrice générale et Jacques David, Maire soient autorisés à signer l'entente de service 9-1-1 PG avec BELL CANADA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE VACANCE DU CONSEILLER STEVE ARÈS

M. Jacques David, maire informe l'assemblée que le conseiller Steve Arès ne sera plus conseiller à la fin de la présente assemblée puisqu'il a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant plus de 90 jours consécutifs (article 317 de la Loi sur les élections et les référendums). Un avis public sera affiché à cet effet dans les prochaines semaines.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été discutés lors de la période de questions :

- Démission du directeur des travaux publics ;
- Expropriation de la partie de terrain sur le rang 5 ;
- Fin de l'entente intermunicipale des Loisirs ;
- Prix du déneigement de la saison 2021-2022 ;
- Contrat de déneigement ;

148-08-2022 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant.

Il est proposé par André Martineau, appuyé par Georges Halasz

ET RÉSOLU

QUE l'assemblée soit levée à 20h35 pour ainsi clore l'assemblée ordinaire du 15 août 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Initiales du Maire

Initiales du dir. général



Procès-verbal du Conseil municipal de Bonsecours

Nathalie Noël
Directrice générale

Jacques David
Maire

Je, Jacques David, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.